



UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA
a
Police

Entretien avec le Ministre de l'Intérieur

CRS = DANGER

Unité SGP Police valide le paiement de l'IJAT sur la fiche de paie mensuelle.

INACCEPTABLE

L'UNSA Police demande pour les CRS :

- Inscription dans la LOPMI d'une clause de revoyure
- Révision des missions et de l'emploi des CRS
- Révision de l'indemnitaire

Fin des régies d'avance, nous demandons un engagement du Ministre :

- 1°) Maintien de l'IJAT à 40€ avec une révision automatique en cas de modification de l'assiette fiscale (CSG – CRDS)
- 2°) Le montant de l'IJAT ne doit pas impacter le revenu fiscal de référence
- 3°) Une fiche de paie spécifique



WWW.UNSA-POLICE.FR